

RESOLUTION DFPE

La DFPE est une direction qui rencontre le plus de difficultés de par l'accueil des jeunes enfants, ou les ratios d'encadrement ne respectent pas le code de la Santé Publique.

Notamment avec le nouveau projet d'augmentation des agréments dans les structures d'accueils petite enfance, qui consiste à réduire le mètre carré par enfant afin d'augmenter la capacité d'accueil et ce qui n'augmentera pas pour autant le nombre de professionnels, car effectif constant et budget constant.

Le code de la santé publique dit 7 mètre carré par enfant et la ville de Paris passera à 5 mètre carré par enfant.

Le manque des effectifs résultent des glissements de tâches ce que Force Ouvrière proscrit dans le sens où la Mairie de Paris se glorifie de recruter que des personnels diplômés auprès des enfants.

Les glissements de tâches peuvent être délétères en cas d'accident de service, qui lui ne sera pas reconnue si l'agent ne se trouvait pas sur son poste sur lequel il a été recruté.

La direction de la DFPE subit en termes de procédure disciplinaire le plus de pression de par les procédures internes à notre direction depuis la mise en place des fiches ROP (rappels des obligations professionnelles) infligés aux agents et qui devient une méthode managériale pour les encadrants.

S'ajoute à tout cela la réforme budgétaire qui nous frappe de plein fouet car nos primes seront évalués en fonction de sa manière de servir, qui se trouve être un critère subjectif soumis au bon vouloir de nos responsables.

RECLASSEMENT A LA DFPE

La DFPE arrive en tête des reclassements où le dispositif mis en place est un parcours chaotique ; classé sur des postes où aucune étude de travail n'est mise en place.

- postes non pérennisés argumenté par le manque de budget.

- En terme de mobilité interne aucune possibilité car les postes sont réservés aux emplois tremplins (agents reconnus en poste aménagé)

La section DFPE revendique

La possibilité à tous les agents DFPE de pouvoir donner un nouvel élan à leur carrière dans le but d'action préventif plutôt que d'agir dans le curatif.

- Le recrutement massif afin de respecter le ratio d'encadrement
- La mise en place d'un réel dispositif de reclassement.
- La mise en place d'un réel politique de prévention avec un matériel adapté aux professionnels des crèches dans le but de prévenir les TMS
- La mobilité élargie pour tous les agents qui souhaitent une reconversion sans forcément être dans le dispositif emploi tremplin.
- L'arrêt de la mutualisation des fonctions petite enfance
- L'annulation des procédures disciplinaires propre à la DFPE et se référer aux procédures disciplinaires générales appliqués à la Mairie de Paris.
- 100% des ratios promus/prouvables.
- Le maintien des primes actuellement octroyées aux agents des crèches (mise en place du RIFSEEP).
- La reconnaissance en catégorie B des auxiliaires de puéricultures.

Conclusion

La section DFPE au syndicat Force Ouvrière est en plein essor, elle s'est investie dans différents combats et continuera avec votre investissement, votre dévouement.